

DECRET N°91-19 du 30 Janvier 1991

Portant nomination de Monsieur ZOMAHOUN
Cocou Blaise, en qualité de Greffier en
Chef près la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des ordonnances N° 21/PR du 26 Avril 1966 et 70-16 du 14 Mars 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême.;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON, en qualité de Président de la Cour Suprême ;
- VU le Décret N°91-1/PM du 20 Janvier 1991 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 20 Janvier 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 9 Janvier 1991.

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur ZOMAHOUN Cocou Blaise est nommé Greffier en Chef près la Cour Suprême.

.../...

Article 2.- Monsieur ZOMAHOUN Cocou Blaise prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la Loi.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de l'installation de Monsieur ZOMAHOUN Cocou Blaise dans ses fonctions sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Janvier 1991

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

Mathieu KEREKOU

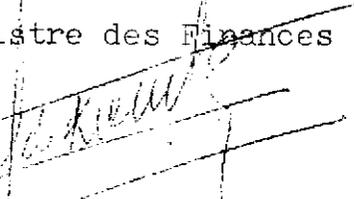
Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement absent, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale chargé de l'intérim,


Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,


Yves YEHOUESSI

Le Ministre des Finances


Fatiou NDEKOUNIE

Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 PM 4 HCR 4 CS 2 MJL-MF 8 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4
DB-DCF-DJCP-DSEV-DI 5 DPE-DLC-INSAE-BCP 4 UNB-FASJEP 2 IGE 2 GCONB 1
DCCT 1 BN-DAN 2 JORB 1.-